DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU RHONE

Atelier d'urbanisme M.Drossart – 71100 Chalon sur Saône

PLAN LOCAL D'URBANISME

JARNIOUX

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE 15 OCT. 2004
VILLEFRANCHE Rhône)

ANNEXES SANITAIRES
NOTICE

5.3

Vu pour être annexé notre ~~arrêté ou~~ délibération en date du 4/10/2004

Le Maire

MAIRIE DE JARNIOUX (Rhône)

Pour copie conforme
Le
Le Maire 14 OCT 2004

MAIRIE DE JARNIOUX (Rhône)

POS APPROUVE LE	30/11/1983
MODIFICATION APPROUVEE LE	04/03/1985
REVISION PRESCRITE LE	02/08/1999
REVISION DU PLU ARRETEE LE	19/12/2001
REVISION DU PLU APPROUVEE LE	14 OCT 2004

EXECUTOIRE LE 21 OCT 2004

Eau potable

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ouest de Villefranche-sur-Saône regroupe 9 communes, dont celle de JARNIOUX.
Le Syndicat n'a pas de ressources propres ; il doit importer totalement l'eau potable des collectivités voisines qui sont :
- Le district de Villefranche-sur-Saône, dont la ressource provient des captages situés au lieu-dit Beauregard.
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais, dont la ressource provient des captages situés à St Georges de Reneins.

Dans les deux cas, les captages exploitent la nappe alluviale de la Saône.

L'exploitation du service public de l'eau potable est déléguée par affermage à la Société SDEI et les points d'approvisionnement sont :
- La station de pompage de Saint Roch à Gleizé avec le district de Villefranche-sur-Saône,
- Les points de comptage aux lieux-dits le Carra et Siguerin (comme de Denicé) avec le Centre Beaujolais.

L'eau est ensuite refoulée vers les réservoirs principaux du Syndicat.

SDEI
SECTEUR DE ANSE /TARARE

APPAREILS PUBLICS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

COMMUNE DE JARNIOUX

N°	LIEU DIT	MARQUES	Ø	PRESSION (BARS)	DEBIT M3/H	DATE DE CONTROLE
1	LA PETITE CANAL	P.A.M.	70	13	70	17/12/1996
2	LA CHATAIGNERAIE	P.A.M.	70	7	38	17/12/1996
3	BENIGAT - BALANDRAS	P.A.M.	70	9	30	17/12/1996
4	LE CHATEAU	BAYARD	70	11	40	17/12/1996
5	LA BOTTE	P.A.M.	70	9	28	17/12/1996
6	MONTGON	P.A.M.	70	9	20	17/12/1996
7	LA ROYTIER	P.A.M.	70	9	15	17/12/1996
8	LA CHANAL - Chemin de Pennière	BAYARD	100	12	140	17/12/1996
9	LA CHANAL	BAYARD	100	8	70	17/12/1996
10	LE HAUT DU BOURG	BAYARD	100	8	90	17/12/1996
11	PLACE DE L'ANCIENNE BASCULE	BAYARD	100	9	105	11/12/1996
12	LE BOURG - TRANSFORMATEUR	P.A.M.	70	9	30	11/12/1996
13	LE BOURG - L'EGLISE	BAYARD	100	11	75	11/12/1996
14	LE BOURG - MAIRIE	P.A.M.	70	9	50	11/12/1996
15	LA GARE - VIGNE BLANCHE	BAYARD	80	11	10	17/10/1996
16	LA VIGNE BLANCHE vers cimetière	P.A.M.	70	6	13	17/10/1996
17	BOIS DE LA GEORGE	P.A.M.	70	9	15	11/12/1996

SDEI
SECTEUR DE ANSE /TARARE

APPAREILS PUBLICS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

COMMUNE DE AMBERIEUX

N°	LIEU DIT	MARQUES	Ø	PRESSION (BARS)	DEBIT M3/H	DATE DE CONTROLE
18	LE PETIT COSSET - LE VIADUC	P.A.M.	70	5	9	17/10/1996
19	LA PLACE - HAUT DU BOURG	BAYARD	70	3,5	9	17/10/1996
20	LA PLACE - CHEMIN n° 9	P.A.M.	70	10	7	17/10/1996
21	EN TOUS VENTS	P.A.M.	70	6	10	17/10/1996
22	LE PILON	P.A.M.	70	9,5	14	17/10/1996
23	BOIS FRANC - CHATEAU	P.A.M.	70	11	23	11/12/1996
24	BOIS FRANC - LOTISSEMENT	P.A.M.	70	12	15	11/12/1996
25	CLOS DU MOULIN - LOT LES CERISIERS	BAYARD	100	10	50	11/12/1996
26	LE BOURG - VERS LE LAVOIR	BAYARD	100	11	105	11/02/1996

Assainissement

La commune de JARNIOUX est adhérente au Syndicat d'Assainissement du Pont-Sollières qui regroupe 8 communes.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) du Pont-Sollières est compétent en matière de travaux d'assainissement sur les réseaux intercommunaux et sur les systèmes d'épuration ainsi que pour l'ensemble des ouvrages disposés sur le territoire syndical.

Le réseau d'assainissement de la commune de JARNIOUX est de type unitaire et aboutit à la station d'épuration de la commune de Liergues.

Les effluents collectés sont principalement de type urbain sauf en période de vendanges et d'activité viticole (automne). Les effluents liés à ces opérations deviennent majoritaires et entraînent d'importants désordres de fonctionnement ainsi qu'une altération des milieux récepteurs.

Le réseau de la commune de JARNIOUX se compose de 8 877 mètres de linéaires répartis de la manière suivante :
- 265 m de diamètre 150 mm
- 5 479 m de diamètre 200 mm
- 1 480 m de diamètre 250 mm
- 1 450 m de diamètre 300 mm

L'armature principale suit l'axe Est-Ouest du ruisseau de l'Ombre traversant respectivement les lieux-dits La Chanal, le Bourg, la Creuse, le Château, le Clos du Moulin pour se raccorder au réseau de la commune de Liergues et aboutir à la station d'épuration.

On retrouve également des antennes de réseaux aux lieux-dits la Roitière, En Tous Vents et les Parrêlles qui se relient ensuite aux communes voisines qui sont Ville-sur-Jarnioux pour les deux premiers et Lacenas pour les Parrêlles.

La station d'épuration de Liergues a une capacité de 2 500 équivalents habitants, le mode traitement est de type boues activées avec aération par « Pont Brosses » et le milieu récepteur est le Merloup.

La population raccordée a été évaluée en 1996 à 2 400 équivalents/habitants. Il convient de rajouter à ce chiffre les effluents viticoles ainsi que le raccordement récent de la commune de Theize.

Cette station d'épuration étant désormais saturée, le Syndicat a prévu le raccordement de son réseau d'égout à la station d'épuration du district de Villefranche-sur-Saône.

La commune de JARNIOUX a réalisé un schéma directeur d'assainissement. A terme, seules quelques constructions isolées feront l'objet d'un assainissement autonome.

Aujourd'hui, seul le hameau du Bois de la Gorge n'est pas raccordé au réseau collectif. Cette situation n'est que provisoire puisqu'il existe un projet de raccordement à court terme.

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine le lundi matin.

Il est organisé par la Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt.

Les déchets sont acheminés à la décharge de Theizé.

Un point de recyclage est installé sur la commune, il recueille le verre, les journaux, les emballages.